

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
VO NO SOUT	10/10/2017	2017-5458			
	1. Intitulé du projet				
Demande d'autorisation de défrichement	oour la mise en culture sur la commune de RION	DES LANDES.			
2. Identification de	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) j	pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom BRETTES	Prénom Bernard				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale					
RCS / SIRET	Forme juridique				
	ez à votre demande l'annexe obligatoire r				
	ou des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et			
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au				
47° a}	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.				
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les éven	uels travaux de démolition				
Défrichement de moins de 25 ha (18,3000 biologique.	ha concernés) en vue de la création d'un espace	agricole pour de l'agriculture			

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres dans le but de se lancer en agriculture biologique et de répondre à la demande biologique qui est croissante, mais qui nécessite des rotations culturales longues (6 à 8 ans) en raison de la sensibilité aux maladies notamment.

En effet, M. BRETTES souhaite se lancer en agriculture Biologique. Actuellement, la demande est supérieure à la production en France et la demande en produit biologique est croissante.

La parcelle objet de la demande n'a jamais était utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à la M. BRETTES de pouvoir être certifié dés la première année d'exploitation.

Toutefois, il ne peut pas se permettre, financièrement, de convertir ses terres en une seule fois. Il a donc besoin de nouvelles terres.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Absence d'arbre et de souche sur le terrain. Une lande à Molinie occupe la majeure partie du site. Des secteurs de landes à Fougères sont présentes. Le secteur Ouest est occupé par une lande arbustive. La mise à nu du terrain va donc concernée un broyage des végétaux (arbustes et herbes) avec un outil de type rouleau Landais ou équivalent.

Puis, un labour sera réalisé de manière à retourner la terre et à la décompacter.

Enfin, le semis constituera la dernière étape de la mise en culture.

Un forage sera réalisé, ainsi qu'un pivot de manière à prévoir l'irrigation de la parcelle.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue, entre 6 et 8 ans.

Les espèces de la rotation seront : maïs doux, carottes, maïs, maïs doux, haricots...

L'important pour l'exploitant est de trouver de nouvelles zones de cultures pour ses cultures biologiques afin de répondre à la demande. Toutefois, s'agissant de cultures sans traitement phytosanitaire, il est nécessaire de faire de longues rotations et de l'isolée un minimum de autres terres cultivées. D'où l'intérêt de ces îlots entourés de forêts.

En résumé, la phase d'exploitation concernera la culture biologique des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité environne	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	-t-il soumis ? ation(s).
Le projet est soumis à Autorisation de	défrichement.	
En outre, le projet devrait être soumis (rubrique 1.1.2.0) supérieur à 10 000 r	à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui con n3 par an.	cerne les prélèvements pour l'irrigation
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées
Gran	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée		18 ha 30 a 00 ca
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>- 1° 0</u>	1 3 9 3 Lat. 4 3 ° 9 2 ' 1 0 " 43
Lieu-dit "Communal" 40 370 RION DES LANDES	In the state of th	_'"_ Lat ° ' "_ _'" Lat ° ' "_
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	projet et	Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallées de la Midouze et ses affluents, Lagunes de la Haute Lande associées". Elle se situe à 3,2 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×	Le projet n'est pas situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	Absence de grandes voies de circulation à proximité du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site inscrit "Château et ses abords (LESPERON)" (SIN0000410). Il est situé à plus de 5,6 km au Nord-ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques : - Feu de forêt ; - Phénomènes liés à l'atmosphères ; - Transport de matières dangereuses ; - Risque industriel ; - Séisme : Zone 1 (très faible) ; - Mouvement de terrain - tassements différentiels.  Pas de PPRN ni de PPRT sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	D'après les sites BASIAS et BASOL du BRGM.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		D'après l'Agence de l'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection immédiat ou rapproché.
Dans un site inscrit ?		×	Le site inscrit "Château et ses abords (Lesperon)" (SIN 0000410) est le plus proche du projet. Il est situé à plus de 5,6 km au Nord-ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est "Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe" FR7200715. Il est situé à 4,3 km au Nord-ouest du projet.
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans que milieu ?	X		Un forage devra être mis en place afin d'alimenter le système d'irrigation par pivot. Ces forages devrait capter la nappe plio-quaternaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est le pompage par le forage pour l'irrigation. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et devront donc faire l'objet d'une étude. Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Le terrain est suffisamment sec, aucun besoin de fossés ou de drainages.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Pas de terrassement prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Pas de terrassement prévu.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		En phase de défrichement, suppression de 18,3 ha à caractère forestier.  Faible diversité faunistique et floristique sous une monoculture de Pins, traitées en coupe rase.  Cette espace agricole deviendra un milieu ouvert que les animaux pourront facilement traversé: pas de coupure de continuité écologique.
Millev nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au formulaire Standard de Données du site?		X	Pratique d'une agriculture biologique, ce qui permet de limiter les risques de pollutions vers l'aval.  Le site Natura 2000 le plus proche est loin du projet et séparé par des culture de Pins. Ces milieux forestiers représentent de bonne protection, à la fois visuelle, sonore et pour les eaux, pour le site Natura 2000. De plus, ce site Natura 2000 n'est pas situé à l'aval hydraulique du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Consommation d'espaces forestiers.  Création d'espaces agricoles.  Les espaces forestiers consommés seront compensés par du boisement compensateur à hauteur de 100 % de la surface défrichée minimum.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque feu de forêts
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les premières habitations sont situées à plus de 1,8 km au Nord-est du projet, au lieu-dit "Estuchat"
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'exploitant devra se rendre sur ses parcelles plusieurs fois par an. Pour ce faire, il empruntera principalement les pistes forestières. En effet, ce secteur est isolé, aucune voie de circulation n'est présente à proximité. En revanche, un grand nombre de pistes forestières existent.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			En phase travaux, pour le broyage, le labour et le semis, et en phase culture pour l'entretien

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les engrais sont normés en agriculture du biologique. Ils sont, aujourd'hui, sans incidence au niveau des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\square$		Les travaux seront limités puisque les arbres sont déjà abattus. Des vibrations sont toujours possibles en phase travaux, notamment pendant le broyage ou le labour. Celles-ci resteront faibles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?		X	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltre et ira réalimenter la nappe superficielle. Pas de ruissellement.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.
	Engendre-t-II la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Suppression de 18,3 ha de sylviculture. Création de 18,3 ha de surface agricole biologique.
6,2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi : ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants o
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Mise en place d'un système d'irrigation par pivot : plus coûteux mais permet de mieux gérer l'eau et donc de limiter les prélèvements.

Mise en place d'une agriculture biologique, pratique vertueuse qui permet de limiter les phénomènes de pollutions, les impacts sur les milieux naturels, les eaux... Ce type de culture essai de favoriser au maximum la présence d'une entomofaune riche et variée afin de l'utiliser en auxiliaire de cultures pour la lutte contre les parasites.

Augmentation de la surface de culture biologique afin de répondre à une demande croissante.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

"Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Rion des Landes : 80,68 % de boisements (données DDTM 2006).
- Pas d'îlot agricole > 500 ha dans un rayon de 1 500 m (120 ha déjà cultivés dans ce rayon).

Faible impact du défrichement dans un commune très boisée. Dominance de la mono-culture de Pins sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert et de lisières forestières, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture en développant les lisières forestières favorables à l'entomofaune et à l'avifaune notamment.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	AT ATTIONES OBLIGATIONS	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez com	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
- Diagnostic Fa	une - Flore.
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	I'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	MEILHAN 10. 09 (10/2017
Signature	A STATE OF THE STA



# **BERNARD BRETTES** Saubières 2 498 route de la sablière **40 400 MEILHAN**

# **EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À** UNE OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT

Commune de RION DES LANCES (40)

Annexe au formulaire CERFA n°14 734\*03

Octobre 2017

TERRA ENVIRONNEMENT - SARL au capital de 6 000 euros - SIRET: 818 967 598 00017

Siège social: 8 route de Pau, 64 460 BALEIX Agences:

12 rue des violettes, 40 100 DAX

118 chemin d'En Bonnet, 40 600 BISCARROSSE Tél: 06 71 14 67 55 - Fax: 05 59 13 77 56 - Courriel: contact@terra-environnement.fr

## **SOMMAIRE**

I	DESCRIP	TION DU CONTEXTE	5
	I.1	Généralité	5
	1.2	Localisation géographique	6
	1.3	Contexte hydrographique	8
	1.4	Reportage photographique	9
II	PATRIMO	INES CULTUREL ET NATUREL	16
	II.1	Patrimoine Culturel et Paysager	16
	II.2	Patrimoine Naturel	16
	II.2.a	Espace Naturel Protégé	16
	II.2.b	Zonage d'inventaire naturel	
	II.2.c	Zonage réglementaire naturel	17
Ш	FLORE E	T HABITATS	20
	III.1	Milieu 1: 42.813 Plantation de Pins maritime (15-20 ans) entrete	
		é par 31.13 Lande à Molinie	
	III.2	Milieu 2 : 42.813 Plantation de Plns maritimes (≈ 5-10 ans) colonisé	
		ande à Fougère	
	III.3	Milieu 3: 42.813 Plantation de Pins maritimes < à 5 ans x 31.13 Lan	
		x 31.86 Lande à Fougères	
	III.4	Milieu 4 : 42.813 Plantation de pins maritime ≈ 10 ans x 31.23 La ue à Erica et Ulex	
	allaniiq III.5	Milieu 5 : Parcelle forestière en cours de nettoyage	
	III.6	Milieu 6 : 31.13 Landes à molinie	
	III.7	Milieu 7 : 31.86 Lande à Fougères	
	III.8	Milieu 7 : 31.23 Lande Atlantique à Erica et Ulex	
	III.9	Liste des espèces de Flore	
		·	
IV	FAUNE		34
	IV.1	Amphibiens	
	IV.2	Reptiles	
	IV.3	Entomofaune	
	IV.4	Avifaune	
	IV.5	Mammifères	37
٧	CONCLUS	SION	40
VI	CALENDE	RIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	42



# Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	7
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et culturel	19
Planche 3 – Habitat	31
Planche 4 – Habitat d'espèces	39
Planche 5 – Enjeux écologiques	41
Lista des Fiscos	
<u>Liste des Figures</u>	
Figure 1 : Contexte hydrographique du projet	8
Figure 2 : Localisation des prises de vues	9
Figure 3 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers l'Est (extérieur)	10
Figure 4 : Prise de vue 2, depuis le centre du projet vers le Sud (projet)	10
Figure 5 : Prise de vue 3, depuis le centre du projet vers le Nord (projet)	11
Figure 6 : Prise de vue 4, depuis le Sud du projet vers le Sud (extérieur)	11
Figure 7 : Prise de vue 5, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-ouest (projet)	12
Figure 8 : Prise de vue 6, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-est (extérieur)	12
Figure 9 : Prise de vue 7, depuis le Sud-ouest du projet vers le Sud-ouest (extérieur)	13
Figure 10 : Prise de vue 8, depuis le Sud-ouest du projet vers l'Ouest (projet)	13
Figure 11 : Prise de vue 9, depuis l'Ouest du projet vers l'Ouest (extérieur)	14
Figure 12 : Prise de vue 10, depuis le Nord-ouest du projet vers le Sud-est (projet)	14
Figure 13 : Prise de vue 11, fossé humide à l'Est du projet colonisé par du Potamogeton	15
Figure 14 : Prise de vue 12, Pacth de Fougère dans le projet	15
Figure 15 : Milieu 1, 42.813 entretenu (15-20 ans) x 31.13 de recolonisation	22
Figure 16 : Milieu 2, 42.813 (≈ 5-10 ans) x 31.86	23
Figure 17 : Milieu 3, 42.813 (< 5 ans) x 31.13 x 31.86	24
Figure 18 : Milieu 4, 42.813 ≈ 10 ans x 31.23	25
Figure 19 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 4	25
Figure 20 : Parcelle en cours de nettoyage	26
Figure 21 : Milieu 6, Jeune 31.13	27
Figure 22 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 6	28
Figure 23 : Milieu 8, 31.86	29
Figure 24 : Milieu 8, 31.23	30
Figure 25 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 7	30
Figure 26 : Craste à l'Ouest du projet colonisée par du Potamot	34
Figure 27 : Cadavre de Grand Capricorne et Procris	36



# Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale	5
Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	18
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000	18
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site	21
Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude	32
Tableau 6 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections	35
Tableau 7 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections	36
Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections	37
Tableau 9 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections	38
Tahleau 10 · Inventaires réalisés sur le site	42



## I <u>DESCRIPTION DU CONTEXTE</u>

## I.1 GÉNÉRALITÉ

M. BRETTES Bernard, souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la mise en culture d'une parcelle forestière sur un terrain situé sur la commune de RION DES LANDES.

Ce terrain étant de nature boisé, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, M. BRETTES a réalisé un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 18,30 ha.

M. BRETTES souhaite se lancer en agriculture biologique. En effet, actuellement, la demande est supérieure à la production en France et la demande en produit biologique est croissante.

La parcelle objet de la demande n'a jamais était utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à la M. BRETTES de pouvoir être certifié dés la première année d'exploitation.

Toutefois, il ne peut pas se permettre, financièrement, de convertir ses terres en une seule fois. Il a donc besoin de nouvelles terres.

Il prévoit d'effectuer des rotations longues (6 à 8 ans), ce qui permet de limiter d'autant plus les maladies et donc d'utiliser le moins d'intrants possibles, même utilisable en agriculture biologique.

Son début de rotation sera : Maïs doux, Carotte, Maïs, Maïs doux, Haricots... D'autres cultures seront régulièrement intercalées, en fonction du climat afin d'allonger encore la rotation.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est indiquée dans le tableau suivant :

Parcelles cadastrales		1.5	Contenance	Contenance	
Section	N°	Lieu-dit	cadastrale totale (m²)	e cadastrale projet (m²)	
J	232 p	COMMUNAL	610 398	183 000	
	TOTAL		610 398	183 000	

Tableau 1 : Référence cadastrale

Remarque : un découpage cadastral de cette parcelle est en cours. Au moment de la rédaction de l'étude, le découpage n'a pas été finalisé.

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.



## I.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

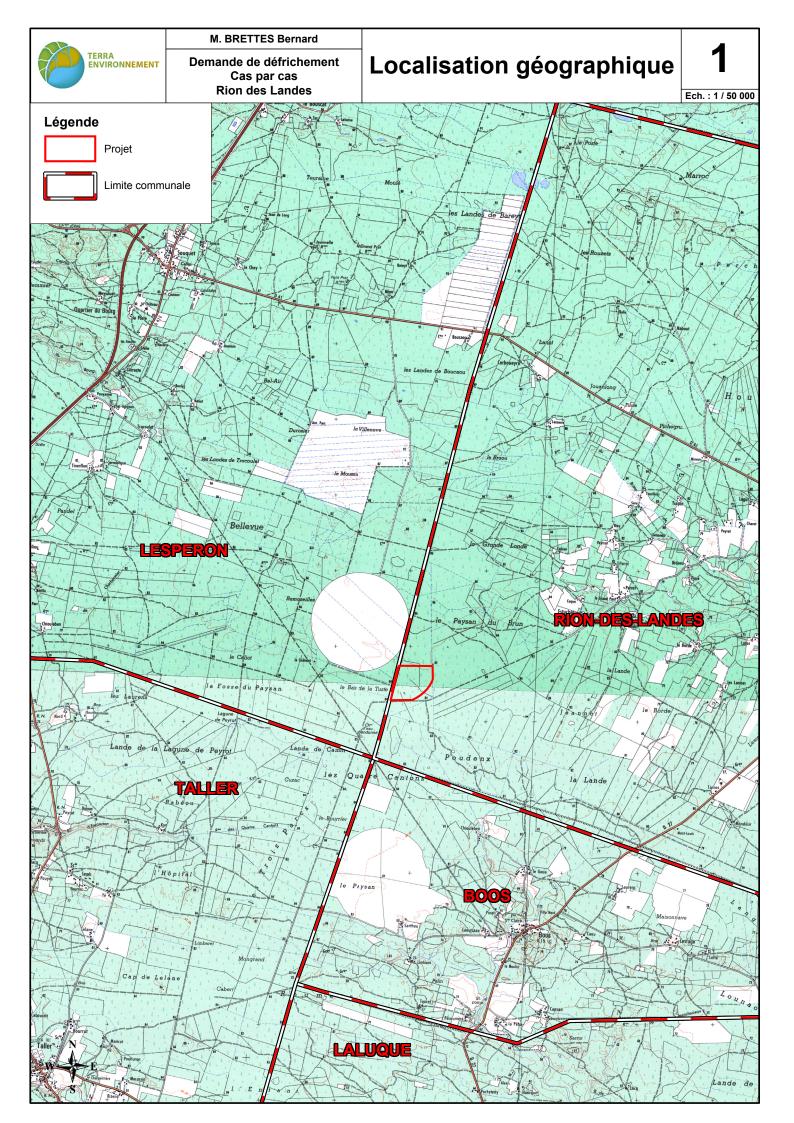
Le projet se trouve sur la commune de RION DES LANDES appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 34 km à l'Ouest de la commune de Mont-de-Marsan.

La parcelle objet de la présente demande se situe à environ 7,4 km à l'Ouest du centre bourg de RION DES LANDES, à la limite communale avec Lesperon.

Le site est accessible depuis le rue de Cournaou, à gauche sur la RD 41 en direction de Lesperon à la sortie du bourg (au lieu-dit Fourchette). Il faut ensuite continuer tout droit, sur le Chemin de Perrot puis sur la piste n°44.

La parcelle se trouve sur la droite de cette piste, qui longe la parcelle par le Sud, juste avant la limite communale de Lesperon.





### I.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet s'inscrit dans **le bassin versant du Luzou codé Q30-0460**, au niveau de la zone hydrographique Q301 « *Le Luzou, de sa source au confluent du Youliou* ».

Le ruisseau du Luzou, est d'une longueur de 28 km. Il prend sa source à moins de 2 km au Sud-est du projet.

L'eau coule ensuite vers le Sud sur environ 28 km km avant de se jeter dans L'Adour (Q---0000).

Le Luzou est classé comme masse d'eau rivière sous le code FRFR233 Le Luzou.

A noter que L'Adour est également classé comme masse d'eau rivière sous le code FRFR328 L'Adour, du confluent de la Midouze au confluent du Luy (au niveau du rejet du Luzou). Elle est située à 16 km au Sud du projet par orthodromie.

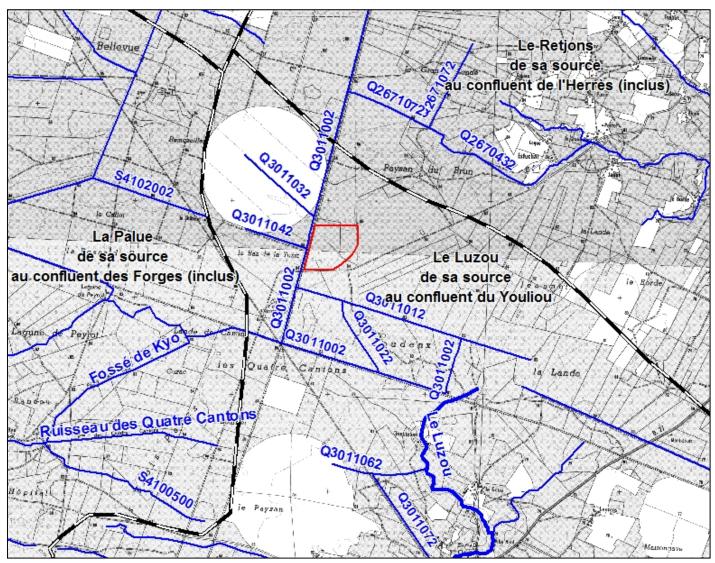


Figure 1 : Contexte hydrographique du projet



## I.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.



Figure 2 : Localisation des prises de vues



Les photographies ont toutes été réalisées entre le 12 et le 20 Septembre 2017.



Figure 3 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers l'Est (extérieur)



Figure 4 : Prise de vue 2, depuis le centre du projet vers le Sud (projet)





Figure 5 : Prise de vue 3, depuis le centre du projet vers le Nord (projet)



Figure 6 : Prise de vue 4, depuis le Sud du projet vers le Sud (extérieur)





Figure 7 : Prise de vue 5, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-ouest (projet)



Figure 8 : Prise de vue 6, depuis le Sud-est du projet vers le Nord-est (extérieur)





Figure 9 : Prise de vue 7, depuis le Sud-ouest du projet vers le Sud-ouest (extérieur)



Figure 10 : Prise de vue 8, depuis le Sud-ouest du projet vers l'Ouest (projet)





Figure 11 : Prise de vue 9, depuis l'Ouest du projet vers l'Ouest (extérieur)



Figure 12 : Prise de vue 10, depuis le Nord-ouest du projet vers le Sud-est (projet)





Figure 13 : Prise de vue 11, fossé humide à l'Est du projet colonisé par du *Potamogeton* 



Figure 14 : Prise de vue 12, Pacth de Fougère dans le projet



## II PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

## II.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

La commune de Rion des Landes n'est pas concernée par un zonage au titre du patrimoine culturel et paysager.

Le zonage le plus proche le site inscrit « Château et ses abords (Lesperon) » : SIN0000410

Créé en 2006, ce site inscrit se situe sur la commune de Lesperon. Il a été sollicité par le propriétaire.

L'environnement visuel est constitué de parcelles en Pins, à des stades de maturité différents, dont une parcelle exploitée et non entretenue au Nord. A l'Ouest, entre le site et l'autoroute, il y a un airial avec de vieux chênes.

Le site concerne les abords du château. C'est un édifice de plan rectangulaire, avec un avant-corps au Nord, il est orienté Nord/Sud. Le site comprend à l'Est du château deux grandes parcelles en prairie, perpendiculaires à l'ancienne route. La première de forme rectangulaire est axée sur la demeure, elle est séparée de la seconde, plus au Nord, par un alignement discontinu de chênes.

Le projet n'est pas compris dans le périmètre de ce site inscrit. Il est situé à environ 5.6 km au Sud-est.

#### **II.2 PATRIMOINE NATUREL**

### II.2.A ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

La commune de Rion des Landes n'est pas concernée par un espace naturel protégé.

#### II.2.B ZONAGE D'INVENTAIRE NATUREL

 La ZICO « Site minier d'Arjuzanx et cultures associées (commune de Solferino et Onesse) » : ZO0000624

Cette ZICO d'une superficie de 2 430 ha se développe sur 4 communes des Landes : Morcenx, Arjuzanx, Rion des Landes et Villenave. Elle se compose à 22,76% d'eau douce, à 1,96% de prairie sèche sur sol siliceux, à 9,83% de forêt de résineux (à plus de 75%), à 13,77 % de Tourbières acide à sphaignes plus ou moins active, à 4,72% de prairie fortement amendées ou ensemencées, à 3,95% de Zones urbaine et industrielle et enfin à 43,01% de Friches, zones rudérales et perturbées.

Cette ZICO possède comme statut de protection celui de la réserve de chasse.

Le projet est situé à environ 11 km au Sud-ouest du périmètre de ce site.

#### ZNIEFF 1 : Anciennes mines de lignites d'Arjuzanx n° 720002393

Ancienne exploitation de lignite exploitée à des fins énergétiques, le site d'Arjuzanx présente désormais un intérêt patrimonial de premier plan dans l'accueil et le développement de populations d'espèces sténotypiques, inféodées à des habitats naturels, eux mêmes en régression au niveau régional, national et européen.

Le site d'Arjuzanx constitue le premier site français, voire européen, d'hivernage des grues cendrées. Il concentre l'accueil de 18 à 20 % (avec 21 000 hivernants) de la population qui emprunte la voie Ouest européenne de migration.



Il constitue également un site remarquable pour la nidification de la sarcelle d'hiver et du fuligule milouin et de nombreux rapaces. Il concentre un trés grand nombre d'espèces rares, parfois menacées et/ou protégées au niveau départemental, régional et national. Avec 68 espèces "déterminantes" en région Aquitaine, le site d'Arjuzanx constitue un enjeu majeur de préservation de la biodiversité et de conservation du patrimoine naturel au niveau national.

Cette ZNIEFF de type 1 se situe à 11 km au Nord-est du projet et elle n'est pas située à l'aval hydraulique du projet.

# ZNIEFF 2 : Vallées de la Midouze et de ses affluents, Lagunes de la haute Lande associées n° 720014218

Cette ZNIEFF de deuxième génération s'étend sur une surface de 2 386 ha qui se répartissent sur 29 communes des Landes.

Cette ZNIEFF résulte de la fusion des ZNIEFF 720014218 (Vallées du Retjons), 720014217 (Vallées du Bez et du ruisseau de Suzan), 720014216 (Vallée du ruisseau de Geloux) et 720014256 (Vallée de l'Estrigon), auxquelles a été ajouté la vallée de la Midouze, cours d'eau dont le Retjons, le Bès, le Geloux et l'Estrigon sont des affluents.

Les critères d'intérêt de la zone sont écologique, faunistique, lié aux insectes, aux poissons, aux reptiles, aux oiseaux, aux mammifères ainsi qu'aux paramètres floristique (ptéridophytes et phanérogames). Les critères fonctionnel de cette ZNIEFF sont : régulation hydraulique, expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage, autoépuration des eaux, fonctions d'habitat pour les populations d'espèces animales ou végétales, de corridor écologique (zone de passage, zone d'échange), de zone particulière d'alimentation et enfin de zone particulière à la reproduction.

Cette ZNIEFF de type 2 se trouve à environ 3,2 km environ à l'Est du projet et elle n'est pas située à l'aval hydraulique du projet.

## II.2.C ZONAGE RÉGLEMENTAIRE NATUREL

Natura 2000 Directive habitat : FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe

Le périmètre du site englobe les cours d'eau du bassin versant du courant de Contis d'où sa forme « digitée ». Il s'élargit en arrière du cordon dunaire pour encadrer la dépression marécageuse de l'ancien étang.

Une particularité du site est la présence d'un ancien étang qui s'étendait approximativement du village de Lit-et-Mixe au Sud à l'actuelle D41 au Nord et de Saint-Julien en Born à l'Est, au cordon dunaire à l'Ouest.

Outre l'ancien étang, présentant des terrains au caractère humide avec des habitats protégés (landes humides atlantiques, mégaphorbiaies hygrophiles...), les courants présentent également végétation particulière dans les Landes. Les forêts galeries, association de feuillues dominée par les Aulnes et les Frênes, elles-mêmes entourées par des Chênaies (pédonculés et tauzins) représentent des habitats rares à l'échelle régionale et des milieux de transitions abritant une faune et une flore particulière et parfois protégée.

Le projet est situé à environ 4,3 km au Sud-est de ce site Natura 2000.



Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant, extrait du FSD (en gras, les habitats prioritaires) :

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Conservation
91 <sup>E</sup> 0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus exelsior (Alno- Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	24	Bonne
9230	Chênaie galicio-portugaise à Quercus robur et Quercus pyrenica	24	Bonne
4020	Landes humides à Erica cilliaris et Erica tetralix	11	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	1	Bonne

Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

#### Aucun de ces habitats n'est présent sur le projet ni les alentours.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrites dans le tableau suivant, extrait du FSD :

Туре	Nom latin	Nom français	Conservation	
Flore	/			
Invertébrés	Coenoagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Moyenne	
Poissons	/			
Reptiles	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Excellente	
Mammifères	Lutra lutra	Loutre d'Europe	Bonne	
	Musteola lutreola	Vison d'Europe	Bonne	

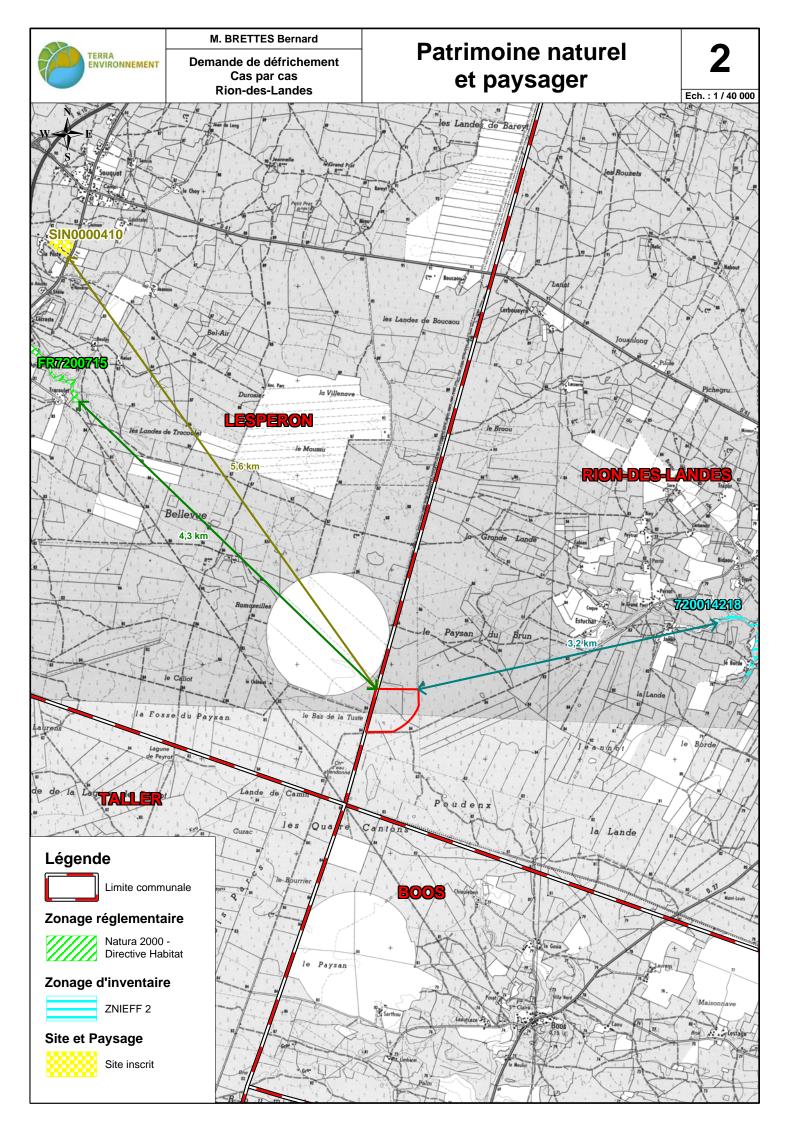
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

### Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site.

De plus, vu de la nature plutôt mésophile à sèche de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides, apparait faible à nulle.

Remarque : Les données du site Natura 2000 présentées ci-dessus sont extraites du FSD.





## **III FLORE ET HABITATS**

Le site se caractérise par un impact anthropique fort depuis de nombreuses années.

En effet, c'est un secteur qui accueille de la sylviculture de Pins maritimes.

Au sein des parcelles et aux alentours du projet se rencontre différents types de boisement de pins maritime.

Ces boisements vont de la jeune replantation plus ou moins récente avec un couvert herbacé dominé par la Molinie, à des parcelles d'environ 10-15 ans colonisées par des Fougères aigles et/ou de la Molinie, ainsi que des parcelles de Pins maritimes âgées de 15-20 ans entretenue sur une lande à Molinie.

L'ensemble des parcelles de Pins, malgré la présence de Molinie, apparaissent plutôt mésophile. Il en est de même pour la parcelle du projet, totalement recouverte de Molinie, à l'exception du secteur Ouest qui est colonisé par une lande arbustive dominée par les Ajoncs d'Europe et la Bruyère à balais accompagné de Bruyère cendrée et de Callune.

Toutefois, la physionomie de la Molinie sur l'ensemble du secteur ne possède pas la physionomie caractéristique de zones humides. Sur l'ensemble du projet et aux alentours les landes à Molinie caractérisent la phase pionnière de recolonisation forestière suite à des travaux de nettoyage ou d'abatage dans le cas de la parcelle du projet.

On observe très facilement la modification du cortège végétal en fonction de l'âge des parcelles forestières. En effet, les jeunes replantations et les parcelles entretenue récemment sont caractérisées par un sous-bois dominé par la Molinie, alors que dés que les Pins sont plus âgés, le cortège végétale se modifie avec le recrutement d'espèce mésophile telles que la Fougère aigle, l'Ajonc d'Europe, la Bruyère à balais, la Bruyère cendrée et enfin la Callune.

Au niveau de la faune rencontrée, il s'agit principalement de faune chassable (Renard et Chevreuil).

Aucune espèce rare et/ou menacée n'a été contactée.

Le cortège ornithologique recensé est faible. Ceci s'explique par la présence de travaux forestier autour du site et l'absence dans le secteur d'étude de milieux vraiment favorable à la présence d'un cortège ornithologique diversifiée ainsi que par l'ouverture de la chasse qui tend à faire fuir les oiseaux qui sont des animaux craintifs.

Lors des investigations de terrain, 8 habitats différents ont été recensés sur le site du projet. Ils sont représentés par deux grands ensembles : les boisements de résineux et les landes herbacées et arbustives.

- Boisement de résineux :
  - 1. 42.813 Plantation de Pins maritimes entre 2 et 20 ans,
- Landes herbacées et arbustives :
  - 2. 31.13 Landes à Molinie,
  - 3. 31.86 Lande à Fougères,
  - 4. 31.23 Lande atlantique à Erica et Ulex.

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.



Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Zone humide	Impacté par le projet
1	1	42.813 (15-20 ans) x 31.13	/	Plantation de Pins maritimes (15-20 ans) entretenue x Lande à Molinie	N	N
2	*	42.813 (5-10 ans) x 31.86	/	Boisement de Pins maritimes (5-10 ans) x lande à Fougère	N	N
3		42.813 (< à 5 ans) x 31.13 x 31.86	/	Plantation de Pins maritime (< à 5 ans) x Lande à Molinie x Lande à Fougère	N	N
4	*	42.813 (≈ 10 ans ) x 31.23	/	Plantation de Pins maritimes (≈ 10 ans) x Lande atlantique à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	N	N
5		1	/	Parcelle forestière en cours de nettoyage	N	N
6	(nkwatay Min)	31.13	/	Lande à Molinie	N	O dans le projet
7		31.86	1	Lande à Fougères	N	O dans le projet
8	18	31.23	/	Lande atlantique à <i>Eric</i> a et <i>Ulex</i>	N	O dans le projet

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site

# III.1 MILIEU 1: 42.813 PLANTATION DE PINS MARITIME (15-20 ANS) ENTRETENUE COLONISÉ PAR 31.13 LANDE À MOLINIE

Il s'agit de la parcelle de Pins maritimes la plus âgées présente dans le secteur d'étude.

Cette parcelle se situe au Sud-ouest du projet, hors emprise.

Cette plantation est entretenue, aucune strate arbustive n'est présente. Seuls quelques pieds de Bruyère à balais et d'Ajoncs nain sont présents de manière sporadique. La Molinie ne présente pas la physionomie caractéristique en touradons des zones humides.

La présence de la Molinie s'explique par des entretiens réguliers de cette parcelle forestière qui laisse le sous bois au stade pionnier de recolonisations.

Le cortège végétal du sous-bois ne permet pas l'attribution du statut de zone humide.

Ce milieu correspond à l'habitat 42.813 Plantation de Pins maritime 15-20 ans) entretenue colonisé par 31.13 Lande à Molinie de recolonisation. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à ces parcelles est modéré, car ce sont des parcelles forestières mais cultivée en Pins et avec un entretien récent qui ne permet pas encore d'avoir une végétation importante.





Figure 15: Milieu 1, 42.813 entretenu (15-20 ans) x 31.13 de recolonisation

# III.2 MILIEU 2: 42.813 PLANTATION DE PINS MARITIMES (≈ 5-10 ANS) COLONISÉ PAR 31.86 LANDE À FOUGÈRE

Il s'agit de d'une parcelle forestière situé à l'Ouest du projet, hors emprise, n'ayant pas fait l'objet d'entretien récent.

L'absence d'entretien de cette parcelle permet de voir l'influence des facteurs abiotiques influençant le développement de ce boisement et de leurs sous-bois.

Au vue du cortège végétale recensé, malgré la présence de Molinie, il n'est pas possible de classer cette parcelle en zone humide.

En effet, au sein de cette parcelle et en limite se rencontre de la Fougère aigle et de l'Ajonc d'Europe et du Chèvrefeuille des bois ainsi que de la Ronce des bois et de l'Avoine de Thore. L'ensemble de ces espèces ont des affinités mésophile et non hygrophile.

Ce milieu correspond à l'habitat **42.813 Pins maritime (5-10 ans) non entretenu colonisé par 31.86 Lande à Fougère.** Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à ces parcelles est modéré, car ce sont des parcelles forestières mais cultivée en Pins avec un sous-bois dominé par les Fougères aigle.





Figure 16 : Milieu 2, 42.813 (≈ 5-10 ans) x 31.86

# III.3 MILIEU 3: 42.813 PLANTATION DE PINS MARITIMES < À 5 ANS X 31.13 LANDE À MOLINIE X 31.86 LANDE À FOUGÈRES

Il s'agit d'une jeune replantation qui se développe à l'Ouest du projet et qui est colonisé par une lande à Molinie pionnière ainsi que par des Fougère aigle.

Ce milieu est peu diversifié, la Molinie est très recouvrante.

Toutefois, la présence de la Fougère aigle permet de ne pas classer cette replantation en zone humide. En effet, les Fougère aigles sont des espèces mésophile ne pouvant pousser dans des sols gorgés d'eau.

Ce milieu correspond à l'habitat 42.813 Pins maritime (< 5 ans) colonisé par 31.13 Lande à Molinie et par 31.86 Lande à Fougère. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à ces parcelles est modéré, car ce sont des parcelles forestières mais cultivée en Pins où aucune espèce patrimoniale n'a été contactée.





Figure 17: Milieu 3, 42.813 (< 5 ans) x 31.13 x 31.86

# III.4 MILIEU 4 : 42.813 PLANTATION DE PINS MARITIME $\approx$ 10 ANS X 31.23 LANDE ATLANTIQUE À ERICA ET ULEX

Il s'agit des boisements présents au Nord du projet, hors emprise.

Ce milieu se caractérise par l'absence d'entretien du sous bois.

Ceci à permis à une lande arbustive atlantique dominée par la Bruyère à balais, l'Ajonc d'Europe, la Callune et la Bruyère cendrée de se développer.

La strate lianescente est dominée par le Chèvrefeuille des bois et la Ronce des bois.

La strate herbacée est dominée par l'Avoine de Thore.

Ce milieu correspond à l'habitat **42.813 Pins maritime** (≈ **10 ans) colonisé par 31.23 Lande Atlantique à** *Erica* et *Ulex.* Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. Cela est confirmé par un sondage pédologique réalisé afin de lever l'incertitude liée à cet habitat.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée. La Lande atlantique pourrait correspondre à l'habitat de la Fauvette pitchou mais le boisement de Pins est trop âgé et donc trop fermé pour correspondre à son habitat.

L'enjeu écologique associé à ces parcelles est modéré, car ce sont des parcelles forestières mais cultivée en Pins où aucune espèce patrimoniale n'a été contactée.





Figure 18 : Milieu 4, 42.813 ≈ 10 ans x 31.23

Sondage	S3					
Temps	Ensoleillé					
Couvert		2.100.10.110				
Profondeur	Horizon	Description du profil	Hydromorphie			
(m/sol)	HOHZOH	Description du prom	riyaromorpine			
0						
0,1		Sable fin gris/noir humide + Humus				
		Sable fin noir humide + Humus				
0,4						
0,6		Sable moyen brun foncé humide				
0.8		Sable moyen brun clair humide				
		Cable mayon à grandier being burnide i légères trans				
		Sable moyen à grossier beige humide + légères traces				
		d'hydromorphies rouilles	"			
1,3			"			
Arrêt du sondage						
Remarque		Pas de nappe jusqu'à 1,3 m				
		Traces d'hydromorphies à partir de - 0,8 m				
		Sol naturel à dominante sableuse				
20/09/2017		Comportement hydrique général bon				

Figure 19 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 4

Le sol est de type sableux, podzolique. Aucune nappe n'a été contactée jusqu'à - 1,3 m. Aucune trace d'hydromorphie n'est présente jusqu'à - 0,8 m. Ce sol n'est pas caractéristique de zones humides.



### III.5 MILIEU 5 : PARCELLE FORESTIÈRE EN COURS DE NETTOYAGE

Il s'agit de la parcelle qui se développe au Sud du projet en arrière de la piste forestière qui longe le projet.

Lors de la visite du 12 septembre, cette parcelle était en cours de nettoyage. Aucune végétation n'est présente. Le sol semble être en cours de préparation pour accueillir une nouvelle plantation de Pins maritimes.



Figure 20 : Parcelle en cours de nettoyage

Ce milieu est un ancien **42.813 Plantation de Pins maritime** qui a vocation à le redevenir. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique de ce milieu est considéré comme faible en raison de l'absence de faune et/ou de flore dans ce milieu.

### III.6 MILIEU 6: 31.13 LANDES À MOLINIE

Il s'agit de l'habitat le plus représenté au niveau du secteur d'étude.

Il s'agit d'un milieu herbacé dominé par la Molinie.

Cette espèce végétale est indicatrice de zones-humides selon l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones humides. Toutefois, depuis le 26 juin 2017 une note technique relative à la caractérisation des zones humides est en vigueur. Ainsi, il faut que la végétation en place et la pédologie soit corréler et que les deux corrobores la présence de zones-humides.

Les landes à Molinie sont aussi des landes pionnières de recolonisation forestière, leur physionomie avec l'absence de touradons témoigne d'un milieu transitoire et non humide.



Ceci est confirmé par les données de pédologie qui n'ont pas permis de distinguer une zone humide dans et autour du projet.

Ces landes à Molinie sont présentes en bordure du champ de maïs qui se développe à l'Ouest du projet ainsi que dans le projet. Ces landes herbeuses se développent sur des parcelles anciennement cultivées en Pin maritimes.

Il reste des débris végétaux et des souches au sol.

L'absence d'entretien a permis l'installation d'un stade plus évolué de recolonisation forestière, des patchs de landes à Fougères aigle sont présents dans l'emprise du projet et autour. Leur présence témoigne d'une étape plus évoluée de recolonisation forestière dans des conditions mésophiles. Quelques Bourdaines sont aussi présentes au Nord-ouest du projet.



Figure 21: Milieu 6, Jeune 31.13

Ce milieu correspond à l'habitat **31.13 Lande à Molinie** jeune, 1<sup>er</sup> stade de recolonisation forestière. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. Cela est confirmé par un sondage pédologique réalisé afin de lever l'incertitude liée à cet habitat.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique de ce milieu est considéré comme modéré car bien que ce soit des landes à Molinie, ce ne sont pas des zones humides et aucune faune patrimoniale n'a été contactée.



Sondage	S1							
Temps	Ensoleillé							
Couvert Profondeur								
(m/sol)	Horizon	Description du profil	Hydromorphie					
0								
0,1		Sable fin gris/noir humide + Humus						
0,5		Sable fin noir humide + Humus						
1		Alios indurénoir à brun foncé humide						
1,2		Sable grossier avec quelques gravillons brun clair humide + légères traces d'hydromorphies rouilles						
1,6		Sable grossier beige humide + légères traces d'hydromorphies rouilles						
		Arrêt du sondage						
Remarque		Pas de nappe jusqu'à 1,6 m Traces d'hydromorphies à partir de - 1 m Sol naturel à dominante sableuse						
20/09/2017		Comportement hydrique général bon						

Sondage		S4	
Temps Couvert		Ensoleillé	
Profondeur (m/sol)	Horizon	Description du profil	łydromorphi
0			
0,1		Sable fin gris/noir humide + Humus	
		Sable fin noir humide + Humus	
0,6			
0,8		Sable moyen brun foncé humide	
1,3		Sable moyen brun clair très humide + légères traces d'hydromorphies rouilles	
		Arrêt du sondage	
Remarque		Présnce d'une nappe à - 1,3 m Traces d'hydromorphies à partir de - 0,8 m Sol naturel à dominante sableuse	
20/09/2017		Comportement hydrique général bon	

Figure 22 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 6

Le sol est de type sableux, podzolique. La nappe n'a été contactée à - 1,3 m que sur le sondage S4. Aucune trace d'hydromorphie n'est présente jusqu'à - 0,8 m (- 1,00 m pour S1). Ce sol n'est pas caractéristique de zones humides.



## III.7 MILIEU 7: 31.86 LANDE À FOUGÈRES

Il s'agit des patchs de Lande à Fougères aigle qui se développe dans l'emprise du projet.

Leurs présences témoignent d'un milieu en transition de type mésophile plus évolué que celui de Lande à Molinie qui est un stade pionnier dans ce cas présent.



Figure 23: Milieu 8, 31.86

Ce milieu correspond à l'habitat **31.86 Lande à Fougères.** Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est faible. Les landes à Fougères aigle ne sont l'habitat d'aucune espèce de faune patrimoniale.

## III.8 MILIEU 7 : 31.23 LANDE ATLANTIQUE À ERICA ET ULEX

Il s'agit d'un secteur qui se développe à l'Est du projet en partie dans le projet.

Ce milieu se caractérise par la dominance de la strate arbustive dominée par la Bruyère à Balais et l'Ajonc d'Europe.

Dans ce milieu se rencontre aussi de la Bruyère cendrée et de la Callune qui sont deux espèces de chamèphytes de milieu mésophile.

Ce milieu correspond à un stade évolutif plus vieux de recolonisation forestière que celui de lande à Fougère.

Ce milieu correspond à l'habitat **31.23 Lande Atlantique à** *Erica* et *Ulex*. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. Cela est confirmé par un sondage pédologique réalisé afin de lever l'incertitude liée à cet habitat.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée. La Lande atlantique pourrait correspondre à l'habitat de la Fauvette pitchou mais, malgré des prospections spécifiques, elle n'a pas été contactée.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré car c'est un état transitoire du milieu, que ce n'est pas une zone humide et que ce milieu n'accueille pas de faune patrimoniale.





Figure 24 : Milieu 8, 31.23

Sondage		S2					
Temps Couvert	Ensoleillé						
Profondeur (m/sol)	Horizon	Hydromorphie					
0							
0,1		Sable fin gris/noir humide + Humus					
0,5		Sable fin noir humide + Humus					
1		Alios indurénoir à brun foncé humide					
1,4		Sable grossier avec quelques gravillons brun clair humide + légères traces d'hydromorphies rouilles					
1,6		Sable grossier beige humide + légères traces d'hydromorphies rouilles					
,		Arrêt du sondage					
Remarque 20/09/2017		Pas de nappe jusqu'à 1,6 m Traces d'hydromorphies à partir de - 1 m Sol naturel à dominante sableuse Comportement hydrique général bon					

Figure 25 : Sondage pédologique réalisé dans le milieu 7

Le sol est de type sableux, podzolique. Aucune nappe n'a été contactée jusqu'à - 1,6 m. Aucune trace d'hydromorphie n'est présente jusqu'à - 1,0 m. Ce sol n'est pas caractéristique de zones humides.



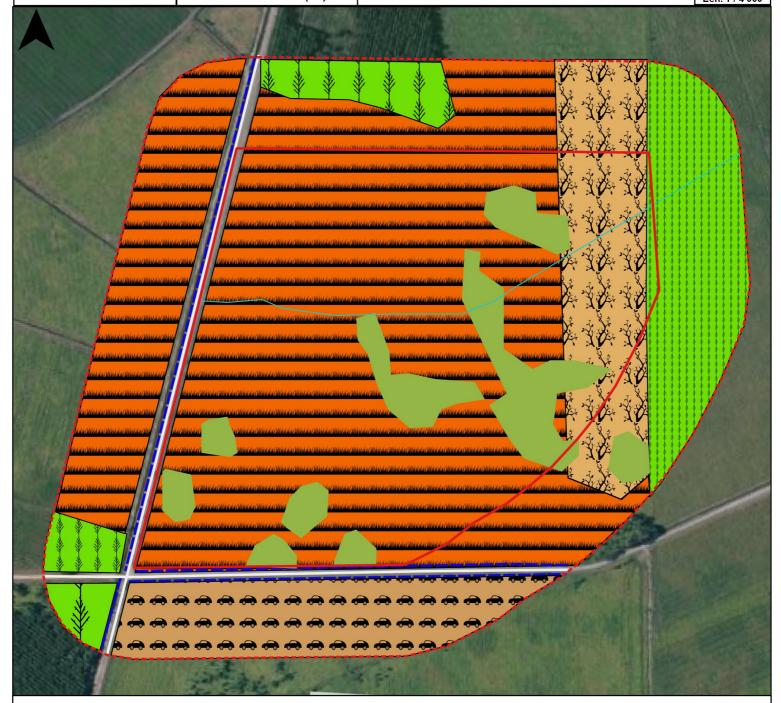
**BERNARD BRETTES** 

Cas par Cas Défrichement Rion des Landes (40)

## **Habitats**

Ech. 1 / 4 000

12/09/2017



## Légende

Périmètre éloigné2



## Voirie

--- Chemins

Pistes

## Hydrographie

-- Fossés

#### **Habitats**

#### Landes

31.86 Landes à Fougères
31.13 Lande à Molinie

31.23 Landes atlantique à Erica et Ulex

#### **Pinèdes**

42.813 Plantation de Pins env 15-20 ans 31.13 Lande à Molinie pionnière

En cours de nettoyage

42.813 Plantation de Pins env 5-10 x 31.86 Lande à Fougère

42.813 Plantation de Pins env 10 x 31.23 Lande à Erica et Ulex

42.813 iPlantation de Pins inf à 5 ans x 31.13 lande à Molinie x 31.86 Lande à Fougère

### III.9 <u>LISTE DES ESPÈCES DE FLORE</u>

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

		Stat	ut réglementair	e
Nom français	Nom latin	Espèce protégée	Espèces indicatrices de Zones-humides	
		protegee	Oui/Non	Code
Achillée millefeuille	Achilea milefolium L.	/	N	/
Ajonc d'Europe	Ulex europeaus L.	/	N	/
Ajonc nain	Ulex minor			
Avoine de Thore	Pseudarrhenatherum longifolium Rouy.	/	N	/
Bourdaine	Frangula dodonei Ard.	/	0	98 888
Bruyère à balais	Erica scoparia L.	/	N	1
Bruyère cendrée	Erica cinerea L.	/	N	/
Callune	Caluna vulgaris Hull.	/	N	1
Chêne pédonculé	Quercus robur L.	/	N	/
Chénopode	Chenopodium album L.	/	N	1
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum L.	/	N	/
Fougère aigle	Pteridium aquilinum Khun.	/	N	/
Jasione des montagne	Jasione montana L.	/	N	/
Millepertuis commun	Hypericum perforatum L.	/	N	/
Molinie	Molinia caerulea moench.	/	0	108 718
Petite oseille	Rumex acetosella L.	1	N	/
Plantain à corne de cerf	Plantago coronopus L.	1	N	/
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata L.	/	N	/
Pins maritime	Pinus pinaster Aiton.	/	N	/
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata L.	/	N	/
Ronce commune	Rubus fruticosus L.	/	N	/
Solidage verge d'or	Solidago virgaurea L.	/	N	/
Trèfle blanc	Trifolium repens L.	/	N	/
Vergerette du canada	Erigeron canadensis L.	/	N	/

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude



#### Sur les 24 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.

2 sont indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides.

Seule la molinie possède un recouvrement supérieur à 50% permettant de classer le secteur en zone-humide.

Toutefois, en application de la note technique de Juin 2017, précisant que le recouvrement de la végétation ne peut plus être discriminant pour définir la présence de zones humides, il est désormais nécessaire que les données de pédologie et de végétation soient corrélés pour définir un milieu comme humide, et suite à la réalisation de sondage pédologique dans les milieux étant considérés comme humide (31.13 Lande à Molinie) ou potentiellement humide (31.23 Lande Atlantique à *Erica* et *Ulex*) selon l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009, il n'est pas possible de classer ces biotopes comme humide.

Sur les 24 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée, deux sont indicatrices de zones-humides.

Aucune Zone Humide n'est présente sur ce secteur d'étude.



#### **IV FAUNE**

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 1 espèce de Reptile (lacertidae),
- 0 espèce d'Amphibien,
- 6 espèces d'Insectes (lépidoptères, coléoptères et odonates),
- 12 espèces d'Oiseaux,
- 2 espèces de Mammifères.

#### **IV.1 AMPHIBIENS**

Malgré la présence d'une craste à l'Ouest du projet en bordure Ouest de la piste forestière aucun amphibien n'à pu être contacté.

Ceci peut s'expliquer par la période de prospection qui est défavorable pour contacter ce taxon et aussi par le fait que la craste soit quasi sèche.



Figure 26 : Craste à l'Ouest du projet colonisée par du Potamot

#### **IV.2 REPTILES**

Au sein des parcelles du projet et aux alentours, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

	No. of the second	S	Statut règlemer	Liste rouge	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Bern	DH	2014
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2	An. II	An. 4	LC



#### Légende:

- PN: Protection nationale: arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

- Bern: Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- DH: Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV: Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 6 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections

Cette espèce est une espèce d'intérêts communautaires (Annexe IV de la directive 92/43/CEE « habitat »), il bénéficie d'une protection stricte.

Le Lézard des murailles a été observé dans chaque secteur présentant une luminosité suffisante. Il occupe autant le bord des pistes, les lisières forestières que les zones en coupe rase.

Ces emplacements, ensoleillés la majeure partie de la journée, lui confèrent un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme.

Les zones ouvertes et de lisières font ainsi parties de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce ubiquiste.

#### **IV.3 ENTOMOFAUNE**

Concernant la faune entomologique, aucune espèce contactée ne présente de sensibilité particulière. Aucun arbre feuillus portant les traces d'attaques de coléoptères (Grand Capricorne et/ou Lucane Cerf-volant) n'a été rencontré dans et autour du projet.

Seul 1 cadavre de Grand Capricorne, insecte protégé, a été contacté.

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Sta	Statut règlementaire			
	Nom vernaculaire	Nom scientinque	PN	Bern	DH	2014	
ES	Azuré de nerpruns	Lampides boeticus	-	-	-	LC	
LEPIDOPTERES	Souci	Colias crocea	-	-	-	LC	
PIDOI	Sylvandre	Hipparchia fagi	-	-	-	LC	
9	Procris	Cœnonympha pamphilus	-	-	-	LC	
ODO	Orthetrum bleuissant	Orthetrum coerulescens	-	-	-	LC	
COLEO	Grand capricorne	Cerambyx cerdo	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	

#### Légende:

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- Bern: Convention de Bern

An. II: Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DH: Directive Habitats 92/43/CEE



An. II : Espèce d'intérêt communautaire

An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible) NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 7 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections



Figure 27 : Cadavre de Grand Capricorne et Procris

Remarque: Aucun des habitats recensés dans le périmètre d'étude n'est favorable à l'accueil du Grand Capricorne. En effet, aucune chênaie ni aucun Chêne isolé vieux ou sénescent n'est présent.

#### **IV.4 <u>AVIFAUNE</u>**

Sur l'aire du projet, 12 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Aucune n'est considérée comme espèce patrimoniale.

Nom français	Nom latin	St	atut Rég	lementa	ire	Liste rouge nationale
Noili Iraliçais	Nom latin	PN	Bonn	Bern	DO	Liste rouge nationale
Alouette des champs	Alauda arvensis	Art. 3	/	An. III	An. II/2	LC (hivernant) NA(passage) NT(Nicheur)
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Art. 3		An. II		NA(hivernant) LC (nicheur)
Corneille noire	Corvus corone	Art. 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	/	/	/	An. II:2	LC(hivernant) NA(passage) LC (nicheur)
Hirondelle des fenêtre	Delichion urbicon	Art. 3	/	An. II	/	NT (nicheur) DD (passage)
Palombe	Columba palumbus	Art. 1	/	/	An. II/1 et III/1	LC (hivernant) NA(passage LC (nicheur)
Pic vert	Garrulus glandarius	Art. 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant)



Nom français	Nom latin	s	tatut Rég	glementai	ire	Liste rouge nationale
Nom français	Nom latin	PN	Bonn	Bern	DO	Liste rouge nationale
						LC (nicheur)
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art. 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art. 3	1	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Art. 3	An. II	/	/	NA (Hivernant) NA (Passage) LC (Nicheur)
Rouge queue noir	Phoenicurus ocroleucos	Art. 3	/	An. II		LC (Nicheur)
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	Art. 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage)) LC (nicheur)

#### <u>Légende</u>:

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1: Gibier chassable

Art. 3: Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II: Protection des zones migratoires et de repos

An. III: Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO: Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I: Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Remarque : Malgré certains habitats favorables dans lesquels des recherches spécifiques ont eu lieu, la Fauvette pitchou n'a pas été mise en évidence sur le secteur d'étude.

## IV.5 MAMMIFÈRES

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas et des laissés ont été vues. Des traces de Chevreuils et de Renard ont été observées.

		Statut Réglementaire				
Nom français	Nom latin	PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale	
Chevreuil	Capreolus capreolus	Art 1	An III	-	LC	
Renard	Vulpes vulpes	/	/	/	/	

Légende :

- PN: Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

Art. 1: Gibier chassable



Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- Bern : Convention de Bern

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- -LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- -NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 9 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.



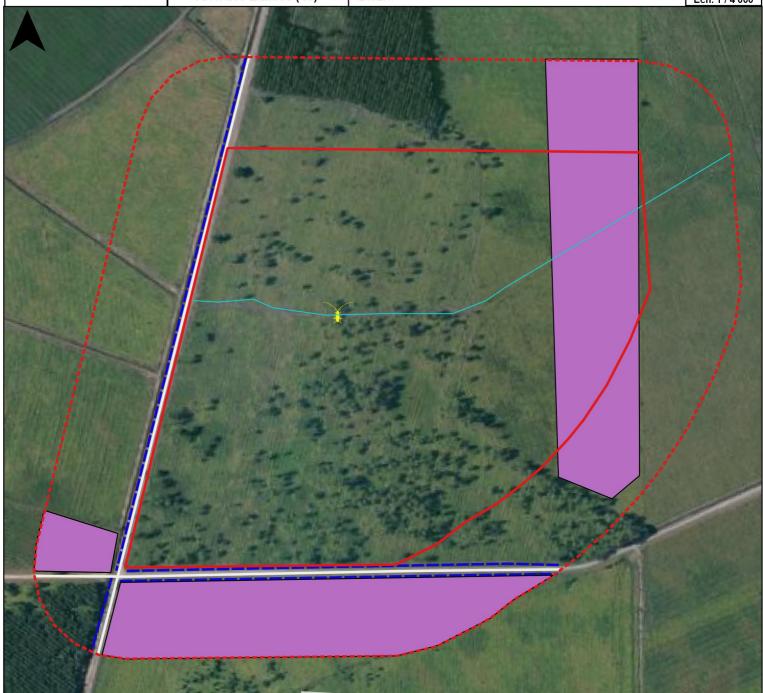


**BERNARD BRETTES** 

Cas par Cas Défrichement Rion des Landes (40)

# Habitats d'espèces

12/09/2017



# Légende

Périmètre éloigné —— Fossés

Projet

Espèce patrimoniale

Voirie

Chemins

Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)

Pistes

Habitats d'espèces

Hydrographie

Habitats Potentiel Fauvette

### **V** CONCLUSION

Le secteur est apparu mésophile.

L'emprise du projet est occupée par de la lande à Molinie en cours de colonisation par des landes à Fougères aigles et dans le secteur Ouest par une lande arbustive dominée par la Bruyère à balais et l'Ajonc d'Europe.

Les sondages pédologique dans les landes à Molinie et les landes arbustives ont confirmé l'aspect mésophile du site et le fait que le site soit colonisé par une lande à Molinie de recolonisation et non pas une lande humide à Molinie.

La parcelle du projet présente des enjeux écologiques modérés.

De jeunes replantations de Pins maritimes sont présentes autour du projet, ainsi que des landes arbustives à *Erica* et *Ulex*, aucune n'accueille de la Fauvette pitchou.

Au sein du périmètre d'étude, 4 Papillons, 1 libellule, 2 mammifères, 1 reptile et 1 coléoptère saproxylophage protégés ont été recensés. Aucun arbre attaqué par un coléoptère saproxylophage n'est présent dans et autour du projet

Ainsi, concernant l'Entomofaune, la Mammalofaune et l'Herpétofaune, l'incidence prévisible du projet est, à priori, très faible compte tenu du fait qu'aucune espèce patrimoniale n'utilise la parcelle du projet.

Enfin, le Lézard des Murailles ne verra pas sa situation se dégrader. En effet, à long-terme, avec le maintien dans un état ouvert de la parcelle (du fait des cultures), le projet, pourra être bénéfique pour cette espèce en créant des lisières forestières pérennes autour de la zone cultivée.

Les travaux de nettoyage étant déjà réalisés (le sol est en coupe rase), les risques d'impacts, via un dérangement en phase travaux notamment, sont limités.

Une cartographie des enjeux écologiques du périmètre d'étude est présentée en page suivante.





**BERNARD BRETTES** 

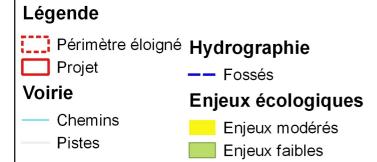
Cas par Cas Défrichement Rion des Landes (40)

# Enjeux écologiques

12/09/2017







## VI <u>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN</u>

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Flore	12 Septembre 2017	10h00 – 17h	LAPIDO Vivien	Regroupement en milieux homogènes Photographies
Avifaune	12 Septembre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Entomofaune	12 Septembre 2017	15h – 17h	MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Reptiles	12 Septembre 2017	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris
Mammifère (hors chiroptères)	12 Septembre 2017	10h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche des traces au cours des inventaires
Amphibiens	12 Septembre 2017	20h-22h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale
Flore	20 Septembre 2017	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Entomofaune	20 Septembre 2017	15h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Mammifère (hors chiroptères)	20 Septembre 2017	10h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche des traces au cours des inventaires
Avifaune	20 Septembre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Hydropédologie	20 Septembre 2017	10h – 15h	SEGOVIA Yoann	Sondage détermination Zone Humide
Flore	27 Septembre 2017	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Entomofaune	27 Septembre 2017	15h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Reptiles	27 Septembre 2017	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris
Mammifère (hors chiroptères)	27 Septembre 2017	10h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche des traces au cours des inventaires
Avifaune	27 Septembre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue

